

Message no 116 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Trafic et télécommunications – Routes communales – Route de Montreux – Construction d'un trottoir du secteur de la PPE La Fontaine à l'arrêt de bus L'Epine – Crédit d'investissement de 140 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 116 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 140 000 francs destiné à la construction d'un trottoir s'étendant du secteur de la PPE La Fontaine à l'arrêt de bus L'Epine, à la Route de Montreux.

But de la dépense

Dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de la PPE La Fontaine, le Service cantonal de la mobilité (SMo) a demandé une meilleure prise en considération de la mobilité douce le long de la Route de Montreux. Afin de se conformer aux attentes étatiques, le Conseil communal a décidé de poursuivre le cheminement piétonnier en réalisant un trottoir s'étendant de l'arrêt de bus L'Epine à l'angle du Centre de renfort de la Veveyse.

L'objectif de ce crédit d'investissement est la création d'un trottoir de 1,65 m de large, sur une distance de 130 mètres du côté Est de la Route de Montreux. Le trottoir desservira l'ensemble des habitations existantes et futures de ce côté-ci de la route de Montreux.

Plan de financement

Rubrique comptable 2020.116.620 / 5010.00

Coût total estimé à charge de la Commune **Fr. 140'000.00**

À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022

Intérêts passifs	2% de Fr.	140'000.00	Fr.	2'800.00
Amortissement	4% de Fr.	140'000.00	Fr.	5'600.00
Total			Fr.	<u>8'400.00</u>

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 140 000 francs destiné à la construction d'un trottoir s'étendant du secteur de la PPE La Fontaine à l'arrêt de bus L'Epine, à la Route de Montreux.

Châtel-St-Denis, octobre 2020

Le Conseil communal

Annexes: Projet d'arrêté
 Plan de situation
 Devis estimatif

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 116 du Conseil communal, du 20 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 140 000 destiné à la construction d'un trottoir s'étendant du secteur de la PPE La Fontaine à l'arrêt de bus L'Epine, à la Route de Montreux.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

Route de Montreux - Création d'un trottoir de 130 m

PPE La Fontaine - arrêt de bus l'Epine

25.09.2020

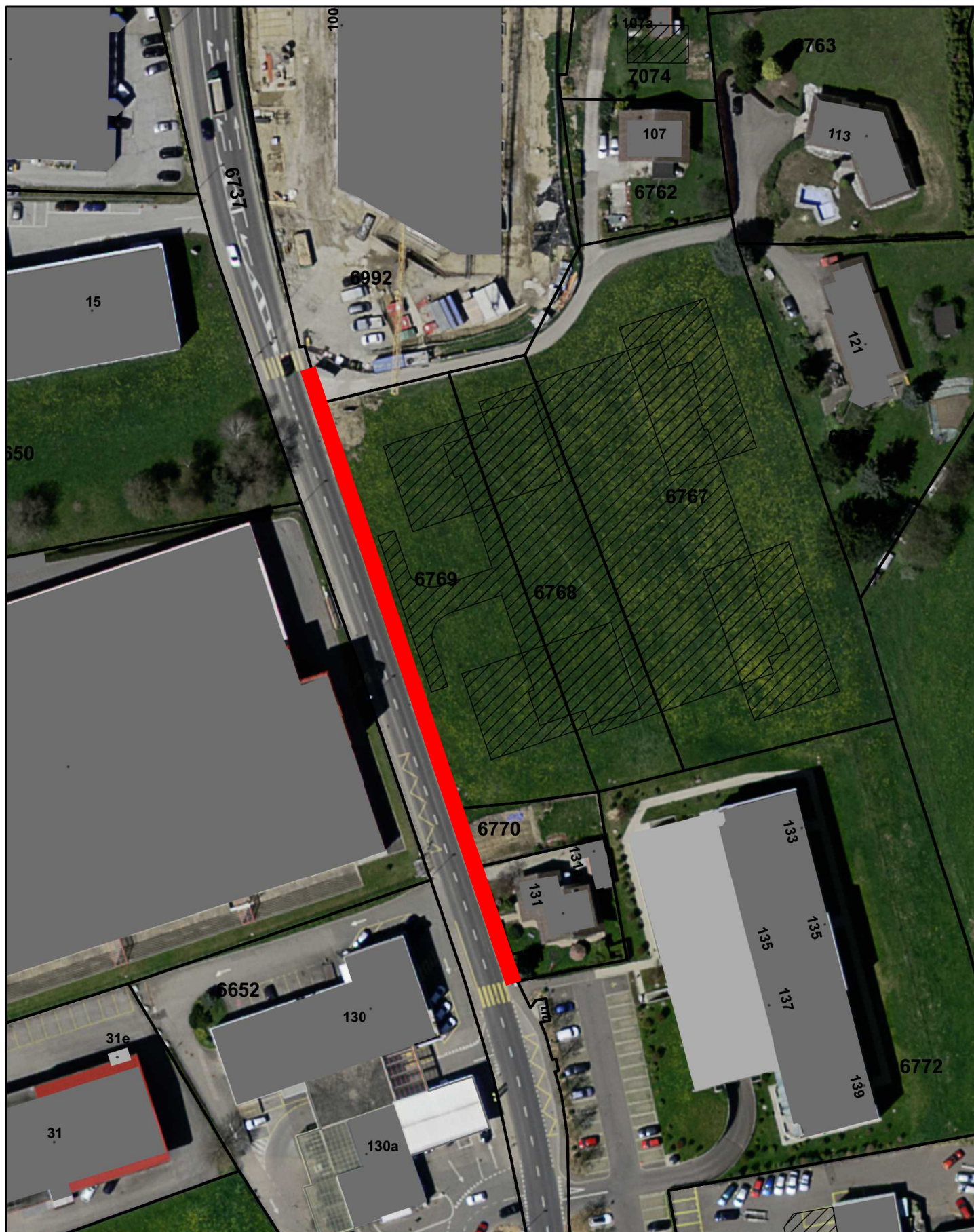


Commune de Châtel-St-Denis © 2020

1:1'000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi





COMMUNE DE CHATEL-ST-DENIS

SERVICE TECHNIQUE

Trottoir PPE La Fontaine - Arrêt de bus l'Epine

Devis estimatif

Mise à l'enquête (frais canton-commune-plan géomètre)	fr. 4'000.00
Géomètre (verbal - abornement)	fr. 7'000.00
Emprises	fr. 10'000.00
Génie-civil (devis A. Repond SA)	fr. 106'000.00
<hr/>	
TOTAL	fr. 127'000.00
Divers et imprévus, env. 10%	fr. 13'000.00
<hr/>	
TOTAL	fr. 140'000.00

